AR Prefecture
006-210600912-20230403-2023_50-DE
Reçu le 06/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Ville de Peille

Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de Nice

Délibération n°2023_50

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :
M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire
Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Absents excusés : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la commune de Castellar pour financer le projet « la route des Lascaris »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la municipalité de Castellar souhaite faire figurer les armoiries de plusieurs communes (Gorbio, Tende, Luceram, Berre les Alpes, Castellar, Vintimille en Italie et Peille) pour participer à un projet d'itinéraire historique et touristique retraçant la présence des chevaliers de Malte dans notre Région.

Ceci consistera à mettre en évidence la position de ces armoiries sur l'itinéraire Lascaris.

Pour la réalisation de ce travail artisanal, la mairie de Castellar sollicite une aide financière d'un montant de 300€ pour chaque commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20230403-2023_50-DE
Reçu le 06/04/2023

A l'unanimité,

Accepte de financer le projet « la route des Lascaris » d'un montant de 300€ et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.

MAIRIE DE PEILLE
06440

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.